



<b>MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION</b>	<b>DÉCISION DU PRÉSIDENT</b>  <b>N° 2023/08 - 0137</b>
<b>SERVICE ÉMETTEUR</b>  Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	<b>OBJET :</b> <b>REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD OUEST</b>  <b>Nomenclature Acte :</b> <b>1.1.10 – Procédure adaptée</b>

**Le Président de Mont de Marsan Agglomération,**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Communautaire peut charger le Président pour la durée de son mandat,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2020-07-0092 en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à procéder aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

**Expose :**

Une procédure adaptée a été lancée le 25 avril 2023 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et sur la plateforme acheteur du pouvoir adjudicateur (Landespublic), pour une remise des offres fixée au 07 juin 2023, conformément aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique, afin de désigner les attributaires des marchés lancés pour la requalification de l'Entrée Nord Ouest.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant pour les lots 01 VRD et 02 Espaces verts sur la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%), et pour les lots 03 Signalisation et 04 Mobilier sur la valeur technique (40%) et le prix des prestations (60%), les offres économiquement les plus avantageuses ont été présentées comme suit :

Lot n°01 : VRD à la société COLAS (40 Saint Avit) pour un montant estimatif de 2 588 195,21 € HT (toutes tranches comprises)

Lot n°02 : Espaces verts à la société SEE GUICHARD (64 Biarritz) pour un montant estimatif de 503 131,61 € HT (toutes tranches comprises)

Lot n°03 : Signalisation à la société SIGNATURE (40 Benesse Maremne) pour un montant estimatif de 110 792,92 € HT (toutes tranches comprises)

Lot n°04 : Mobilier à la société SEE GUICHARD (64 Biarritz) pour un montant estimatif de 26 200 € HT (toutes tranches comprises)

Envoyé en préfecture le 02/08/2023

Reçu en préfecture le 02/08/2023

Publié le 02/08/2023

ID : 040-244000808-20230802-2023\_08\_0137-AU



**Décide** d'intervenir à la signature des marchés dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 02 Août 2023

**Charles DAYOT**

**Président de Mont de Marsan Agglomération**



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).